

Année académique 2022 - 2023

Domaine Éducation

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 75 Initiation aux arts et à la culture			
Code	PEGR3B75FR	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Braine-le-Comte</u> Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Marie GOBERT (marie.gobert@helha.be) <u>HELHa Loverval</u> Lilian BREYNE (lilian.breyne@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGR3B75FRA Initiation aux arts et à la culture 30 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGR3B75FRA Initiation aux arts et à la culture 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage

sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Année académique 2022-2023

Domaine Éducation

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Initiation aux arts et à la culture			
Code	22_PEGR3B75FRA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marie GOBERT (marie.gobert@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à sensibiliser les étudiants à la diversité et à la richesse du phénomène artistique dans le temps et dans l'espace.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

C.5. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement.

5.1. Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde.

Ce module permettra à l'étudiant de :

- Se sensibiliser aux arts visuels d'hier et d'aujourd'hui.
- Nourrir sa curiosité vis-à-vis de la culture de l'autre
- Acquérir des concepts pour devenir un passeur culturel

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Ce cours n'est en aucun cas une accumulation de connaissances encyclopédiques mais plutôt un ensemble de démarches au travers desquelles chacun trouvera les outils nécessaires à une prise de conscience et à une réceptivité à des formes d'art et de culture, au-delà de tout a priori.

Le cours donné exclusivement à distance comporte 2 volets: Visites en autonomie et cours

1. L'étudiant participe à 2 événements culturels (1 parmi les 6 domaines artistiques et 1 dans un lieu proposant des œuvres plastiques contemporaines)
2. Le cours est organisé sous forme de module thématique:
 - L'art, c'est quoi?
 - Lecture d'œuvre d'art (grille, lexique spécifique et approches ludiques)
 - Focus sur l'art contemporain
 - L'éducation culturelle et artistique?

Démarches d'apprentissage

Afin de toucher aux 3 piliers de l'éducation artistique, 3 démarches sont proposées:

Pilier 1- **RENCONTRER** L'étudiant est invité à choisir 2 événements culturels

Pilier 2 - **PRATIQUER** L'étudiant réalise une création personnelle ou collective dans le cadre d'un événement culturel.

Pilier 3 - **CONNAITRE** cours magistral, débat, travail en groupe, approches ludiques

Dispositifs d'aide à la réussite

Suivre activement le cours à distance est fortement conseillé

Temps de questions-réponses durant les cours.

Sources et références

ZAKHARTCHOUK (J.-M.), L'enseignant, un passeur culturel, Paris, ESF, 1999.

Actes du colloque « La culture au cœur de l'enseignement, un vrai défi démocratique », 17 novembre 2008, Bruxelles.

Jean-Gabriel CARASSO, "Nos enfants ont-ils droit à l'art et à la culture?" éd. l'attribut, mai 2011

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Powerpoint, interview d'artistes (notamment "Entrer sans frapper" La Première), écrits (articles, livres...)

4. Modalités d'évaluation

Principe

Travail réflexif individuel qui s'appuie sur les ressources données au cours, les traces personnelles de l'étudiant (réflexion au cours, les 2 visites).

Le travail n'est pas évalué si:

rendu hors délai. Si certificat médical, voir les modalités écrites données au 1er cours.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Tvs	100			Tvs	100

Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pour le Q3, l'étudiant appuie son travail réflexif sur les ressources données au cours et à partir de 2 nouvelles visites culturelles **réalisées entre le 1 juillet 2021 et le 15 août 2021.**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).